



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE GIEZ

Lundi 27 octobre 2025, Grande salle, 20h00

L'Assemblée est présidée par M. Benoît Kemmling, Président.

Ordre du jour

1. Communications du Bureau
2. Assermentations au Conseil général
3. Appel
4. Validation de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil du 30 juin 2025
6. Lettres et pétitions parvenues depuis la séance précédente
7. Communications des délégués des associations intercommunales
8. Communications de la Municipalité
9. Préavis municipal 2025/32 modifié : Arrêté d'imposition pour l'année 2026
10. Préavis municipal 2025/33 : Liquidation du fonds scolaire et bibliothèque populaire
11. Préavis municipal 2025/34 : Demande de crédit d'investissement de CHF 115'000 pour le remplacement d'une conduite d'eau sous pression sous la route de la Place du Collège et de la Route du Vesin
12. Nomination d'un scrutateur du Bureau et d'un suppléant de la Commission de recours en matière d'impôts
13. Divers et propositions individuelles

1. Communications du Bureau

Le Président fait les communications suivantes :

- Sur demande de la CoGefi, une séance avec le Bureau a eu lieu le 30 juillet concernant des questions portées sur l'exercice 2025. Des notes du Bureau ont été établies lors de la soirée. À la suite de cette soirée, le Bureau a proposé qu'une formation sur les droits politiques soit organisé pour les membres du Conseil et la population. Celle-ci a précédé ce Conseil d'octobre.
- Deux démissions sont parvenues au Bureau du Conseil. Le Président en donne lecture. Il s'agit de M. Jonas Schneider qui nécessitera les nominations d'un scrutateur du Bureau et d'un suppléant à la Commission de Recours en matière d'impôts et de Mme Valérie Kobi. Leurs démissions sont actées par le Bureau.

2. Assermentations au Conseil Général

Aucune nouvelle assermentation n'est demandée.

3. Appel

L'appel nominal révèle la présence de 39 membres sur 47. Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Dans la salle se trouve un auditeur dont le nom est connu par le Bureau.

4. Validation de l'ordre du jour

Suite à la démission de M. Jonas Schneider qui était scrutateur au Bureau et suppléant à la Commission de recours en matière d'impôts, ces postes sont à pourvoir et font l'objet d'un point à l'ordre du jour. Il s'agira du point 12.

Aucune autre modification n'est demandée. L'ordre du jour modifié est validé à l'unanimité.

5. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil du 30 juin 2025

Le Président demande si un membre souhaite la lecture du dernier procès-verbal ou s'il y a des remarques.

La lecture n'est pas demandée.

Le Président invite le Conseil à approuver le procès-verbal.

Le procès-verbal du 30 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

6. Lettres et pétitions parvenues depuis la séance précédente

Le Président indique qu'il n'a pas eu de lettres ou pétitions.

7. Communications des délégués des associations intercommunales

Mme Lucie Kemmling, déléguée de l'ASIGE (écoles) : l'assemblée des délégués de l'ASIGE s'est positionnée sur le crédit de construction du collège de Champagne, en projet depuis 15 ans, de presque CHF 30'000'000 sur les comptes de l'ASIGE et qui pèse lourd pour nombre de communes.

Avant d'accepter le préavis, les délégués ont pu écouter l'un des mandataires du projet pour la présentation des soumissions déjà rentrées, notamment les postes liés au gros œuvre (maçonnerie, étanchéité, charpente, ...). Les coûts semblent stables et déjà quelques modifications du projet ont été réalisées afin de limiter les coûts, notamment la suppression d'un parking souterrain. Ni la commune de Champagne, garante du projet, ni l'ASIGE ne peuvent se permettre une explosion des coûts ni de faire des frais « superflus ».

Un groupe de travail, réunissant plusieurs Syndics, a également présenté l'impact budgétaire pour les communes à terme, une fois le collège de Champagne en fonction. Il est clair qu'il y a une augmentation du budget de l'ASIGE importante pour ces prochaines années, mais d'autres amortissements vont arriver à échéance pour contrebalancer un peu cette augmentation

Le préavis de construction a été accepté à la quasi-unanimité. Les travaux commenceront au printemps 2026 et l'entrée des premiers élèves en août 2028. L'assemblée a aussi accepté le budget 2026 qui est difficilement comparable aux années précédentes à la suite du passage comptable MCH2 comme expliqué au Conseil de juin 2025. Toutefois, le montant à charge de Giez reste relativement stable pour 2026.

M. Jean-Daniel Cruchet, délégué de l'ACRG, lors du dernier Conseil intercommunal, l'Assemblée s'est notamment prononcée sur :

1. La proposition de budget 2026 présenté selon les normes MCH2 en tenant compte des dernières instructions du Canton. Une baisse des coûts liés à la fourniture d'électricité, grâce au contrat de marché libre signé pour 2023-2026, est contrebalancée par les coûts d'entretien normaux du réseau, des machines et matériels. Le prix de l'eau facturé aux communes est maintenu aux conditions de 2025, à savoir une taxe de CHF 20/habitant et CHF 1 / m3 consommé. Le budget prévoit des charges pour CHF 2'309'760 et des revenus pour CHF 2'362'550. Il permettra d'alimenter le fonds de réserve ACRG-EAU de CHF 92'840 portant son montant à CHF3'100'000.
2. La demande d'un crédit de CHF 6'350'000 pour la construction d'un réservoir intercommunal d'une capacité de 4'000m3 et d'une conduite de trop-plein, sur la Commune de Grandson sur les hauteurs du hameau de La Chaux.

Les 2 préavis ont été acceptés par l'assemblée.

8. Communications de la Municipalité

Jean-François Jeannin, Syndic (Administration générale, police des constructions et relations extérieures)

- N'a pas de communication.

Bernard Milliet, Conseiller Municipal (Finances, sécurité publique et informatique)

- Sapeurs-pompiers (SDIS Nord Vaudois) :
 1. Le recrutement cantonal annuel aura lieu le jeudi 6 novembre prochain.
 2. Dès 2026, le nouveau site des JSP (Jeunes Sapeurs-Pompiers) sera à Grandson.
 3. Les nouveaux statuts seront présentés au Conseil de décembre.
- Protection civile (ORPC JNV) :
 1. Le Point de Rencontre d'Urgence (PRU) de la Grande salle a été testé par la Protection civile en septembre dernier.
 2. Les statuts de l'ORPC Jura Nord Vaudois seront modifiés à la suite de la fusion des communes de la Vallée de Joux. Le Conseil se prononcera avant la fin de la législature.
- Site internet : le nouveau site a été mis en place cet été et des développements auront encore lieu, notamment en ce qui concerne le pilier public.
- Finances : faisant suite à une question du dernier Conseil concernant les fonds pour débiteurs douteux, des renseignements ont été pris auprès du Canton. Il indique qu'il s'agit des chiffres utilisés par le Canton pour ses propres comptes et que ne pas appliquer ces chiffres irait à l'encontre du principe de prudence.

Mélanie Cena-Bornoz, Conseillère municipale (Ecoles, affaires sociales et santé)

- **ASIGE (écoles)** : comme évoqué lors du Conseil général de décembre 2024, une étude de faisabilité a été lancée pour aider le CoDir de l'ASIGE à définir la future orientation structurelle et financière du secteur ouest. Cette étude, financée par l'ASIGE et demandée il y a 2 ans, a été présentée en juin 2025 en présence du CoDir et de la Municipalité de Montagny. Une nouvelle rencontre aura lieu en novembre. Cela prend du temps et de la réflexion globale et approfondie pour connaître les besoins à longs termes et les aspects financiers.
- **RAdeGE (accueil de jour)** la prochaine assemblée générale aura lieu le mercredi 29 octobre où le budget sera voté. De plus amples détails seront fournis au prochain Conseil.

Hervé Kemmling, Conseiller municipal (Infrastructures et travaux publics)

- Les travaux de séparatif du Petit Montborget - Route d'Orges arrive à son terme. La couche finale se fera au printemps prochain.
- La Commune de Giez est désormais officiellement membre de l'AEIERG.

Alexandre Widmer, Conseiller municipal (Aménagement du territoire, bâtiments communaux et développement durable)

- N'a pas de communication.

9. Préavis municipal 2025/32 modifié : Arrêté d'imposition pour l'année 2026

M. Bernard Milliet, Municipal, donne la lecture du préavis municipal.

M. Christian Duvoisin rapporteur de la Commission de gestion-finances (CoGeFi), donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission relève que les arguments du préavis démontrent une anticipation importante de la Municipalité, ce qui est sur le fond louable. En cela, elle la remercie pour sa gestion rigoureuse de la trésorerie et une surveillance constante et pointue des dépenses. Elle constate et confirme l'augmentation de charges, surtout sur lesquelles la Commune n'a aucune prise.

Elle rappelle qu'une importante augmentation de la taxe d'épuration a été décidée par le Conseil de juin à laquelle s'ajouteront les 10 à 15 cts supplémentaires par m³ d'eau potable pour financer le crédit d'investissement de CHF 115'000, préavis 2025/ 34 sur lequel le Conseil se prononce ce jour.

Il est compréhensible pour la CoGeFi qu'une augmentation d'impôt s'impose mais peut-être pas d'une manière aussi drastique. Des augmentations progressives au fur et à mesure des nécessités constatées et avérées seraient plus acceptables pour la population. La Commission aimerait maintenir une certaine attractivité fiscale de la Commune.

Compte tenu de ce qui précède, la CoGeFi propose au Conseil de refuser les conclusions du préavis telles que présentées et propose un amendement présenté ci-après :

Amendement :

Elle vous propose d'approuver l'arrêté d'imposition pour l'année 2026 soit :

- 1. L'augmentation du taux coefficient de l'impôt communal à 69% de l'impôt cantonal de base*
- 2. Les autres impôts et droits de mutations perçus par la Commune de Giez restent inchangés par rapport à l'arrêté d'imposition 2025*

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

M. Bernard Millet, Municipal relève que la Municipalité a pris connaissance du rapport de la CoGeFi et partage ses préoccupations. Comme souligné, la Municipalité se doit d'anticiper, surtout lorsqu'il y a un décalage de près de 2 ans entre la décision (élaboration du projet d'arrêté d'imposition) et le moment où la situation est connue. En acceptant seulement 1 point d'impôt supplémentaire (taux à 69%), le Conseil permettrait uniquement de compenser le report du Canton sur la Commune, sans donner les ressources nécessaires pour pouvoir assumer les charges additionnelles auxquelles elle doit faire face.

La Municipalité entendait suivre une approche par lissage (et pas une approche "maximum") en assumant un risque lié à l'incertitude. C'est pourquoi, elle a choisi une approche intermédiaire avec une augmentation progressive de 2 points d'impôts, sans compter le point lié au report du Canton.

Elle rappelle que si elle s'engage à faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer la saine gestion du ménage communal, elle tient à relever qu'elle ne peut pas agir à l'encontre de certaines évolutions qui lui sont imposées. De plus, il y a un risque de manquer de liquidités. En effet, il est soulevé que les différentes réserves ont été utilisées.

M. Jean-Daniel Cruchet trouve cette logique incompréhensible d'anticiper autant les coûts et demande si c'est normal que le Canton diminue de CHF 10'000'000 les subventions de la FAJE (Fondation Accueil de Jour des Enfants) dont dépend le RAdEGE) et que cela soit aux contribuables des communes de palier aux manquements ce qui ferait un report de charges de 17% sur les communes. Ne serait-ce pas au RAdEGE de revoir son fonctionnement et de réduire ses dépenses ? Il

mentionne aussi que l'UCV a refusé les reports de charges du Canton sur les Communes.

Mme Mélanie Cena-Bornoz, Municipale, remercie pour ce point soulevé et le trouve pertinent. Elle explique qu'il y a eu 30 % d'augmentation au budget depuis 2021 (41 enfants en 2021 et 74 enfants en 2024). La Commune est facturée à la consommation d'accueil (places), aux frais de repas. Le RAdeGE cherche des solutions et réfléchit à peut-être plus de contribution de la part des parents.

M. Alberto Perez souhaite savoir si la Commune connaît le pourcentage que cela représente sur le budget des coûts (facture sociale, police, SDIS, RAdeGE, les écoles ...)

M. Bernard Milliet, Municipal, indique qu'il y a environ 20-30% de marge de manœuvre pour la Commune, les principaux postes étant liés à des décisions externes.

M. Jean-François Jeannin, Syndic répond qu'approximativement les dépenses incompressibles (rubriques ASIGE, RAdeGE et Salaires) représenteraient 29% du budget communal.

M. Christian Wilhelm, demande à connaître la motivation de la CoGeFi pour un taux à 69% au lieu de 70 ou 71%.

Mme Laurence Gadolini, au nom de la CoGeFi, a estimé qu'un taux à 71% était un grand saut au vu des éléments incontestables et qu'il vaudrait mieux des augmentations plus douces et régulières. Le taux d'imposition est un levier puissant qui peut heurter de nombreuses personnes.

M. Hervé Kemmling, Municipal souligne que la Municipalité a longtemps débattu entre 2 à 4% d'augmentation du taux à proposer. Il rend attentif que le futur collègue de Champagne engendra une future augmentation de 2.5 à 3 points.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite le Conseil à se prononcer sur l'amendement en le relisant :

Amendement

- 1. L'augmentation du taux coefficient de l'impôt communal à 69% de l'impôt cantonal de base*
- 2. Les autres impôts et droits de mutations perçus par la Commune de Giez restent inchangés par rapport à l'arrêté d'imposition 2025*

L'amendement est accepté (30 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention).

Le Président invite le Conseil à passer au vote sur le préavis modifié amendé.

Le préavis municipal 2025/32 modifié amendé : « concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2026 » est accepté (33 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention)

Le Conseil général de Giez décide :

- 1. L'augmentation du taux de coefficient communal à 69% de l'impôt cantonal de base***
- 2. Les autres impôts et droits de mutations perçus par la Commune de Giez restent inchangés par rapport à l'arrêté d'imposition***

10. Préavis municipal 2025/33 : Liquidation du fonds scolaire et bibliothèque populaire

M. Alexandre Widmer, Municipal, donne la lecture du préavis municipal.

M. Christian Duvoisin rapporteur de la CoGeFi, donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission relève que l'activité de la bibliothèque n'ayant plus cours, l'association Partagez offre l'opportunité de faire vivre le fonds en favorisant des activités dédiées aux enfants du village. Du reste, dans son rapport de juin 2024, la CoGeFi avait exprimé son soutien pour une utilisation en faveur de la jeunesse de Giez.

La Commission propose d'approuver le préavis 2025/33 tel que présenté.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

La parole n'étant pas demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote sur le Préavis.

Le préavis municipal 2025/33 « La liquidation du fonds scolaire et bibliothèque populaire » est accepté (35 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions)

Le Conseil général de Giez décide :

- 1. D'autoriser la Municipalité à signer la convention avec l'Association PartaGiez pour la reprise du fonds scolaire et bibliothèque populaire***
- 2. D'autoriser la Municipalité à verser le solde au 31 décembre 2025 à l'Association PartaGiez***

11. Préavis municipal 2025/34 : Demande de crédit d'investissement de CHF 115'000 pour le remplacement d'une conduite sous pression sous la route de la Place du Collège et de la Route du Vesin

M. Hervé Kemmling, Municipal, donne la lecture du préavis municipal.

M. Christian Duvoisin rapporteur de la CoGeFi donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission relève que la réfection des raccordements aux bâtiments longeant la conduite à remplacer n'est pas prévue. Concernant ces bâtiments, la CoGeFi attire l'attention sur la nécessité de revoir leur mise à terre, la nouvelle conduite en PE ne remplissant plus ce rôle et, pourquoi pas envisager aussi le raccordement téléphonique avec Swisscom.

Quant à l'impact financier de cet investissement de CHF 115'000 et au vu de la situation financière tendue de la Commune, la CoGeFi approuve le maintien de la méthode d'amortissement débutant le plus tard possible, soit dès l'année qui suit le début d'utilisation. L'amortissement de cet investissement s'étendra sur 60 ans et le remboursement de la dette sur 20 ans.

Les comptes relatifs au secteur de l'eau doivent rester équilibrés, ce qui nécessite une augmentation de la taxe d'eau de 10 à 15 cts par m³. En acceptant la demande de crédit, le Conseil accepte cette augmentation, conséquence des investissements réalisés par l'ACRG pour l'eau potable.

Le secteur du réseau d'eau étant assujéti à la TVA, la TVA facturée par les fournisseurs des travaux est récupérable ceci en plus des subventions et participations

de tiers. L'emprunt contracté sur le financement de ces travaux s'élèvera au maximum à un montant en tenant compte de ces éléments.

La Commission propose d'approuver le préavis 2025/ 34 tel que présenté.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

La parole n'étant pas demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote sur le Préavis.

Le préavis municipal 2025/34 « Demande de crédit d'investissement de CHF 115'000 pour le remplacement d'une conduite sous pression sous la route de la Place du Collège et de la Route du Vesin » est accepté (36 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention)

Le Conseil général de Giez décide :

- 1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement d'une conduite d'eau sous pression sous la route de la Place du Collège et de la Route du Vesin***
- 2. D'accorder le crédit nécessaire de CHF 115'000, subventions et participations de tiers non déduites***
- 3. De financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment***
- 4. L'amortissement débutera dès l'année qui suit le début de l'utilisation***

12. Nomination d'un scrutateur du Bureau et suppléant de la Commission de recours en matière d'impôts

Pour donner suite à la démission de M. Jonas Schneider, ces postes sont à repourvoir. Le Président demande à l'Assemblée si une personne serait intéressée.

Comme personne ne se présente comme scrutateur, le poste sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil de décembre.

Concernant le poste de suppléant de la Commission en matière de recours d'impôts, M. Frédéric Duvoisin se propose comme candidat. Il n'y a pas d'autre candidat.

M. Frédéric Duvoisin est élu tacitement par acclamation.

13. Divers et propositions individuelles

- Concernant les travaux du Petit Monborget et aux nouveaux aménagements, **M. Jean-Robert Barraud**, demande s'il faut désormais considérer comme un giratoire l'arbre au niveau de Clos Roux. **M. Hervé Kemmling**, Municipal répond que ce n'est pas un giratoire même si la forme est plus arrondie qu'avant les travaux et qu'il faut l'appréhender comme auparavant. Dès la pose du tapis final, des marquages au sol seront apposés.
- **Le Président** rappelle :
 1. La séance du 12 novembre qui aura lieu à la Grande salle de Giez concernant les élections générales du printemps 2026. Des explications seront données sur le déroulement, les échéances et le calendrier, le dossier de candidatures, etc.
 2. Le Conseil de décembre sera le 8 décembre 2025 à 19h30.

3. Les inscriptions aux fenêtres de l'Avent, activité reprise par PartaGiez, sont ouvertes et il est vivement conseillé d'y participer.
- **M. Benoît Kemmling**, annonce que les traditionnels concerts annuels du Nordsband auront lieu début décembre à Grandson.

La parole n'étant plus demandée, le Président met un terme au Conseil à 21h33.

Une verrée est servie.

Ainsi fait à Giez, le 5 novembre 2025

Le Président

Benoît Kemmling



La Secrétaire

Nadia Pidoux

A blue ink signature of Nadia Pidoux, written in a cursive style.